



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

La Ministre

Luxembourg, le 26 août 2019

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
43, bld Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne : Question parlementaire n°920 du 18 juillet 2019 de l'honorable Député Max Hahn concernant l'organisation de manifestations civiles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour la Ministre de l'Intérieur

Laurent Knauf
Premier conseiller de gouvernement

Réponse de Madame la Ministre de l'Intérieur à la question parlementaire n° 920 de l'honorable Député Max Hahn

L'honorable Député s'enquiert sur l'organisation de manifestations civiles, plus particulièrement sur celle de mariages et de funérailles.

Comme le soulève le Député, l'adaptation de la législation concernant l'organisation de cérémonies civiles est prévue dans l'accord de coalition 2018-2023 et constitue pour moi une priorité pour l'année prochaine.

A titre de rappel, il y est prévu que :

« Les communes seront soutenues dans l'organisation de cérémonies civiles (entre autres mariages, funérailles). Les législations afférentes seront modernisées. L'ensemble des textes concernant l'inhumation, les sépultures, les cimetières et les funérailles seront revus. Des solutions régionales seront recherchées pour répondre aux différents rites funéraires. »

Le gouvernement prévoit de donner plus de flexibilité aux communes dans l'organisation des cérémonies civiles afin de mieux répondre aux besoins et aux souhaits des citoyennes et citoyens.